

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BYK-300

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif de surface
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Irritation cutanée : Catégorie 2

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire, Système nerveux central)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (organes de l'ouïe, Reins, Foie)

Danger par aspiration : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

| | |
|-------------------------|--|
| Mention d'avertissement | : Danger |
| Mentions de danger | : H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe, Reins, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Conseils de prudence | : Prévention: P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Intervention: P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un |

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

médecin.
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
 consulter un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant
 réutilisation.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une
 poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
Stockage:
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le
 récipient fermé de manière étanche.
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au
 frais.
 P405 Garder sous clef.
Élimination:
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation
 d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
 Nature chimique : Solution d'un polydiméthylsiloxane modifié polyéther
Composants dangereux

| Composant | No.-CAS | Concentration (%) |
|------------------------------|-----------|-------------------|
| Xylène | 1330-20-7 | >= 20 - < 30 |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | >= 10 - < 20 |
| Isobutanol | 78-83-1 | >= 5 - < 10 |
| Octaméthylcyclotétrasiloxane | 556-67-2 | >= 0.1 - < 1 |

L'identité spécifique/pour cent de poids des ingredient(s) propriété est confidentielle

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin
 traitant.
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître
 seulement plusieurs heures plus tard.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

| | | |
|---|---|---|
| En cas de contact avec la peau | : | En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : | Pas d'information disponible. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | | |
|--|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Pas sensible à l'impact mécanique. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : | Oxydes de carbone silicium compose formaldehyde |
| Information supplémentaire | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les |

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

Équipements de protection particuliers des pompiers : conteneurs fermés.
: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

Matières à éviter : Conserver à l'écart des agents oxydants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|------------------------------|-----------|------------------------------------|---|-----------|
| Xylène | 1330-20-7 | TWA | 100 ppm 435 mg/m ³ | OSHA Z-1 |
| Xylène | | STEL | 150 ppm 655 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Xylène | | TWA | 100 ppm 435 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Xylène | | TWA | 20 ppm | ACGIH |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | TWA | 20 ppm | ACGIH |
| Ethylbenzène | | TWA | 100 ppm 435 mg/m ³ | OSHA Z-1 |
| Ethylbenzène | | TWA | 100 ppm 435 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Ethylbenzène | | STEL | 125 ppm 545 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Ethylbenzène | | ST | 125 ppm 545 mg/m ³ | NIOSH REL |
| Isobutanol | 78-83-1 | TWA | 50 ppm | ACGIH |
| Isobutanol | | TWA | 100 ppm 300 mg/m ³ | OSHA Z-1 |
| Octamethylcyclotetrasiloxane | 556-67-2 | TWA | 10 ppm | US WEEL |

Mesures d'ordre technique : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

 Protection des mains
Matériel : De type imperméable (Silver Shield) recommandé

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

 Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

 Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : liquide
Couleur : incolore
Odeur : aromatique
Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 5, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator

Point/ intervalle de fusion : < 32 °F (< 0 °C)
Méthode: derived

Début d'ébullition : 222.80 °F (106.00 °C)
Méthode: derived

Pression de vapeur : 9 hPa (68.00 °F (20.00 °C))
Méthode: derived

Point d'éclair : 73.40 °F (23.00 °C)
Méthode: 48 (Abel-Pensky) DIN 51755

Limite d'explosivité, supérieure : 12.00 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure : 1.00 % (v)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative/Densité spécifique : Donnée non disponible

Densité : 0.9390 g/cm³ (68.00 °F (20.00 °C))
Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

| | |
|----------------------------|---|
| octanol/eau | |
| Température d'inflammation | : > 392 °F (> 200 °C) Méthode: DIN 51 794/ DIN prEN 14 522 |
| Décomposition thermique | : Donnée non disponible |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : env. 12 mm ² /s (104 °F (40 °C)) |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Stabilité chimique | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions à éviter | : Chaleur, flammes et étincelles. |
| Matières incompatibles | : Oxydants forts |
| Produits de décomposition dangereux | : Néant |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation
Contact avec la peau
Absorption par la peau
Yeux
Ingestion

Toxicité aiguë**Produit:**

| | |
|-------------------------------|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation | : Estimation de la toxicité aiguë : 29.11 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul |

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**1330-20-7 Xylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,300 mg/kg
Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5000 ppm
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1,700 mg/kg
DL50 (Lapin): > 4,200 mg/kg
BPL: Pas d'information disponible.

100-41-4 Ethylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 5,510 mg/kg

78-83-1 Isobutanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 8000 ppm
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2,460 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:**1330-20-7 Xylène:**

Espèce: Lapin
Résultat: irritation modérée de la peau

100-41-4 Ethylbenzène:

Espèce: Lapin
Résultat: irritation modérée de la peau

78-83-1 Isobutanol:

Espèce: Lapin
Résultat: irritation modérée de la peau

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

556-67-2 Octamethylcyclotetrasiloxane:

Espèce: Lapin

Résultat: irritation légère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:**1330-20-7 Xylène:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

100-41-4 Ethylbenzène:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation modérée des yeux

78-83-1 Isobutanol:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

BPL: oui

556-67-2 Octamethylcyclotetrasiloxane:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**78-83-1 Isobutanol:**

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

556-67-2 Octamethylcyclotetrasiloxane:

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL: oui

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

Mutagenicité sur les cellules germinales**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

IARC

Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme

Ethylbenzène

100-41-4

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Produit:**

Remarques: L'absorption des ingrédients (solvants) par inhalation et/ou par contact cutané répété a causé des lésions au foie, aux reins, du cerveau, du système respiratoire, du sang et/ou de la moelle osseuse chez les animaux de laboratoire

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

Etudes sur les animaux ont démontré que xylène a des effets foetotoxiques des niveaux toxiques pour la mère.

Xylène: inhalation excessive cause des pertes d'audition chez les animaux de laboratoire et combiné avec l'hexane accroît grandement cet effet. Xylène: contact prolongé cause dermatites. L'ingestion d'éthanol peut accroître les effets de la sur-exposition au xylène.

Une exposition prolongée aux aérosols respirables (brouillards) de polyalkylene glycol causés des lésions des poumons chez les rats (90 jours; 0.3 mg/m³).

Évalué, in vitro, Isobutanol a démontré la possibilité de mutation.

L'ethylbenzène comme un cancérigène IARC Groupe 2B base des études sur le animaux (l'augmentation des tumeurs à la rate et souris).

L'inhalation de 300 ppm et l'ingestion de 1600 mg/kg de octamethylcyclotetrasiloxane par des animaux de laboratoire ont causé un accroissement de la masse du foie. Les changements causés par l'inhalation étaient réversibles. Une étude d'la reproduction de rats (inhalation 700 ppm/70 jours) a montré une réduction significative de la taille des portées et des sites d'implantation des foetus. L'applicabilité de ces données aux humains demeure incertaine.

Toxicité par aspiration

Produit:

Donnée non disponible

Composants:

78-83-1 Isobutanol:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Inhalation:

Symptômes:

De fortes concentrations de vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires. Peuvent causer de mal de tête des étourdissement, des nausées et vomissement. Peuvent aussi causer une dépression du SNC (sommolence, perte de coordination et fatigue).

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Ingestion:

Symptômes:

L'ingestion peut causer l'irritation du système digestif et causer les mêmes symptômes que l'inhalation; des fortes dosages peut causer

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

évanouissements.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

| | |
|-----------------------------------|--|
| EPA code (s) de déchets dangereux | : D001: Inflammable D018: Benzène |
| Déchets de résidus | : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. |
| Emballages contaminés | : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. |

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

| | |
|--|--|
| UN/ID No. | : UN 1993 |
| Nom d'expédition des Nations unies | : Flammable liquid, n.o.s. (Xylene, Isobutanol) |
| Classe | : 3 |
| Groupe d'emballage | : III |
| Étiquettes | : Flammable Liquids |
| Instructions de conditionnement (avion cargo) | : 366 |
| Instructions de conditionnement (avion de ligne) | : 355 |

Code IMDG

| | |
|------------------------------------|--|
| Numéro ONU | : UN 1993 |
| Nom d'expédition des Nations unies | : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENE, Isobutanol) |
| Classe | :) |
| Groupe d'emballage | : 3 |
| Étiquettes | : III |
| EmS Code | : 3 |
| Polluant marin | : F-E, <u>S-E</u> |
| Remarques | : non |
| | : IMDG Code segregation group - none |

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

Numéro ONU / ID / NA : UN 1993
 Nom d'expédition des Nations unies : Flammable liquids, n.o.s.
 (Xylene, Isobutanol)
 Classe : 3
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : FLAMMABLE LIQUID
 Code ERG : 128
 Polluant marin : non
 Tailles de récipient: tambours 55 gallons; seaux 5 ou 6 gallons; échantillons 2 oz./16 oz.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION
EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]
US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

| Composants | No.-CAS | Component RQ (lbs) | Calculated product RQ (lbs) |
|------------|-----------|--------------------|-----------------------------|
| Xylène | 1330-20-7 | 100 | 373 |

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

- SARA 311/312 Dangers** : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.
- SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.
- SARA 313** : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

| | | |
|--------------|-----------|--------|
| Xylène | 1330-20-7 | 26.7 % |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | 10.9 % |

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

| | | |
|--------------|-----------|--------|
| Xylène | 1330-20-7 | 26.7 % |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | 10.9 % |

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

| | | |
|--------------|-----------|--------|
| Xylène | 1330-20-7 | 26.7 % |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | 10.9 % |
| Isobutanol | 78-83-1 | 9.9 % |

Massachusetts Right To Know

| | |
|-------------------|-----------|
| Xylène | 1330-20-7 |
| Ethylbenzène | 100-41-4 |
| Isobutanol | 78-83-1 |
| Benzene | 71-43-2 |
| Propylene oxide | 75-56-9 |
| Hydrogen Chloride | 7647-01-0 |
| Acetaldehyde | 75-07-0 |
| Formaldehyde | 50-00-0 |
| oxyde d'éthylène | 75-21-8 |

Pennsylvania Right To Know

| | |
|--|-----------|
| Methyloxirane polymerise avec l'oxirane, ether monobutylique (polyalkylene glycol) | 9038-95-3 |
| Xylène | 1330-20-7 |
| Polysiloxanes | - |
| Ethylbenzène | 100-41-4 |
| Isobutanol | 78-83-1 |
| Polyglycol | - |
| Toluène | 108-88-3 |
| Cumène | 98-82-8 |
| Butan-1-ol | 71-36-3 |

New Jersey Right To Know

BYK-300

Version 9

Date de révision 03/25/2026

Date d'impression 05/14/2026

U.S.: Nombre Secret : 800963-5552
Commercial
d'Enregistrement de New
Jersey pour le produit (NJ
TSRN)

Prop. 65 de la Californie

⚠️ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Ethylbenzène, Cumène, Benzene, Propylene oxide, Acetaldehyde, Formaldehyde, oxyde d'éthylène, 1,4-dioxane, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et Toluène, Benzene, oxyde d'éthylène, Méthanol, Chlorométhane, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Section 5a : Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.

Section 4 / 12(b) : Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.

DSL : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 03/25/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.